

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

SP  
SARCELLES  
25-12-24

N° 49.2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

**Etaient présents :** Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :** Alain GOLETTA (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

**Etaient absents :** Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** M. PREVOST

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

M. le MAIRE rappelle au Conseil que le nouveau quartier sera terminé sous peu et qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la nomination des nouvelles voies émergeant de ce chantier. [cf. plan en annexe].

Les noms proposés sont les suivants :

- Rue Antoine De Saint EXUPERY (n° 1 sur le plan)
- Allée Louis BLERIoT (n°2 sur le plan)
- Allée Jean MERMOZ (n°3 sur le plan)

\*\*\*

**Vu** le C.G.C.T,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau Municipal,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

**Entendu** l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à

✓ **ADOPTE** le nom des voies comme ci-dessus détaillé et sur le plan ci-annexé,

### OBJET :

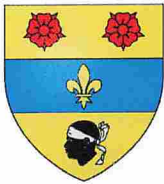
**Dénomination des nouvelles voies du quartier GOLINELLI.**

Transmise le

21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024



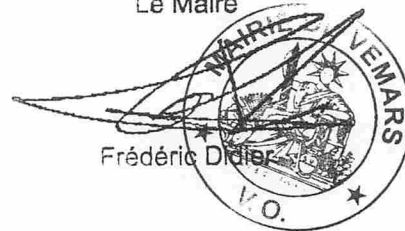
VILLE DE VEMARS

23 JUILLET 2014  
15 H 30

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Frédéric Didier